

# HunterDouglas

## GARANTIE

La garantie à vie de Hunter Douglas démontre que nous désirons vous assurer une expérience entièrement satisfaisante lorsque vous choisissez et achetez vos parures de fenêtres, puisque vous vivez entourées de celles-ci. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, communiquez simplement avec Hunter Douglas au numéro (800) 265-8000 ou allez à l'adresse [hunterdouglas.ca](http://hunterdouglas.ca). Pour appuyer cette politique de satisfaction de la clientèle, nous vous offrons la garantie à vie limitée décrite ci-dessous.

### ÉLÉMENTS COUVERTS

#### PAR UNE GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Les parures de fenêtres de Hunter Douglas sont garanties contre les anomalies matérielles, les vices de fabrication ou les défauts de fonctionnement aussi longtemps que l'acheteur au détail initial est propriétaire du produit (à moins que des périodes plus courtes soient mentionnées ci-dessous).
- Tous les mécanismes internes.
- Composantes et supports.
- Délaminage du tissu.
- Les cordons de fonctionnement sont garantis pour sept ans à compter de la date d'achat.
- La réparation et/ou le remplacement se fera avec des pièces ou des produits semblables ou équivalents.
- Toutes les composantes de la motorisation sont garanties pour cinq ans à partir de la date d'achat.

### ÉLÉMENTS NON COUVERTS

#### PAR UNE GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Tous les dommages engendrés par l'usure normale.
- Les dommages découlant d'un accident, de modifications ou d'un usage abusif ou impropre.
- Les dommages découlant d'une exposition aux éléments (soleil, vent, eau/humidité) et la décoloration causée par le temps.
- Les dommages découlant de l'inobservation des directives se rapportant à la prise de mesures, à l'installation appropriée, au nettoyage et à l'entretien.
- Les frais d'expédition, le coût du retrait et de la réinstallation du produit.

Hunter Douglas Canada Limited Partnership réparera ou remplacera la parure de fenêtre ou les composantes jugées défectueuses.

## POUR OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE

1. Communiquez avec le dépositaire initial (lieu de l'achat) pour obtenir de l'aide à propos de la garantie.
2. Visitez le [hunterdouglas.ca](http://hunterdouglas.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur la garantie et consulter la foire aux questions.
3. Communiquez avec Hunter Douglas Canada Limited Partnership au numéro 1 800 265-8000 pour obtenir un soutien technique, certaines pièces sans frais, de l'aide pour un service de garantie ou pour de plus amples explications concernant notre garantie.

### \* Note : Vous pouvez avoir des droits supplémentaires ou différents en vertu des lois provinciales ou territoriales.

Sauf là où la loi provinciale ou territoriale l'exige, Hunter Douglas Canada Limited Partnership et ses filiales :

- ne seront pas responsables de rembourser un montant que l'acheteur a payé au dépositaire de Hunter Douglas;
- ne seront pas responsables de pertes économiques, dépenses, frais, dommages aux biens ou lésions corporelles éventuels, ni de quelques dommages ou blessures que ce soit, y compris les dommages-intérêts punitifs (qu'ils aient été subis par l'acheteur ou une autre personne) découlant de la conception, de la fabrication, de la distribution, de l'achat, de l'installation, de l'utilisation, de la réparation ou du remplacement d'une parure de fenêtre Hunter Douglas.

Les limites de la responsabilité inhérente à la présente garantie à vie limitée s'appliqueront sans égard au fait que Hunter Douglas Canada Limited Partnership ou ses filiales aient violé une garantie ou une condition de vente, aient été négligents d'une manière quelconque ou aient causé tout autre tort, quel qu'il soit, sauf s'il est le résultat d'une négligence ou d'une insouciance grave.

Des périodes de garantie et des modalités différentes s'appliquent aux applications et aux produits commerciaux.